

**Réunion du Conseil d'Administration
du Mercredi 29 mars 2023 à 14h30
Délibération n°2023-10
Objet : Créations de postes – emplois permanents**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme CAMAIN ; M. RASPEAU représenté par M. LEFEBVRE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par Mme JARNOLE.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par Mme GEIL-GOMEZ.

Contenu délibération

Afin de permettre les nominations des agents du centre de gestion, en 2023, soit pour les besoins du service, soit au titre de l'avancement de grade, soit au titre de la promotion interne, la Présidente propose d'adapter le tableau des effectifs du Centre de Gestion par la création de plusieurs postes et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

- 1 poste de médecin de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Par ailleurs, les difficultés de recrutement d'un consultant en prévention et d'un chef de service conseil en mobilité amènent à envisager de recruter sur ces emplois permanent des agents contractuels. L'article L 332-8 du CGFP permet de proposer des contrats de 3 ans, « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :


- de mettre à jour le tableau des effectifs par les créations suivantes :
 - 1 poste de médecin de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- d'autoriser les recrutements sur emploi permanent en application de l'article L 332-8 du CGFP pour :
 - 1 poste de technicien à temps complet,
 - 1 poste d'attaché à temps complet.

Fait à Labège,
Le 29 mars 2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE					
		TABLEAU DES EFFECTIFS (Emplois permanents) MAJ LE 29/03/2023			
Catégorie	Cadre d'emplois	GRADES	Effectifs budgétaires créés	Dont à temps non complet	Effectifs pourvus
A	Emploi fonctionnel	D G S <i>assimilé</i> Commune > 400000 hab	1		1
		D G A <i>assimilé</i> Commune > 400000 hab	1		0
	Administrateurs territoriaux	Administrateur Hors-classe	1		0
		Administrateur	1		0
	Attachés territoriaux (possible CDD - 1 poste -art L332-8 - délib 29/03/23)	Directeur	1		1
		Attaché hors classe	2		2
		Attaché principal	11		10
		Attaché	13		10
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	3		3
		Ingénieur	2		1
	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	1		1
	Médecins territoriaux (possible CDD art L332-8 - délib 30/03/22)	Médecin territorial hors classe	7		3
		Médecin territorial de 1 ^{ère} classe	8		6
Médecin territorial de 2 ^{ème} classe		2		0	
Infirmiers en Soins Généraux	Infirmier en soins général hors classe	3		3	
	Infirmier en soins général	1		1	
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	1		0	
B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1		1
		Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	
	Techniciens territoriaux (possible CDD - 1 poste -art L332-8 - délib 29/03/23)	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	7		6
		Rédacteur	6		3
		Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		0
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3		2	
Technicien	7		5		
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	34		30
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	14		11
		Adjoint administratif	11		10
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		1
		Adjoint technique	8	3 (18h30)	6
TOTAL			156	3	120